

Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'emploi de Guadeloupe (Dieccte)

Les organismes de formation continue en Guadeloupe (1) en 2014

En assurant la formation continue et le développement des compétences, le système de formation professionnelle constitue un facteur essentiel compétitivité de l'économie et de progrès social. Au 31 décembre 2014, 362 organismes de formation actifs étaient déclarés en Guadeloupe. Cet effectif est en baisse sensible sur un an. Le chiffre d'affaires de la formation continue a également diminué en 2014 (-17,2 %) pour atteindre un peu plus de 64,2 millions d'euros. Cette baisse s'explique principalement par moindre une participation des pouvoirs publics (Etat, collectivités locales...). Cependant, la commande publique reste majoritaire en matière de financement de la formation continue. La commande privée, particulier celle des entreprises et des OPCA, a connu une forte baisse en 2014. Les 362 organismes actifs (-14,8 %) ont formé 77 191 stagiaires (-5,9 %) pour un volume global de 5 341 662 « heures stagiaires ». La baisse du nombre de stagiaires en 2014, s'est accompagnée d'une réduction plus forte encore du nombre d'heures stagiaires (-21,3 %). La durée moyenne des formations est ainsi plus courte et passe de 75,4 heures en 2013 à 68,7 heures en 2014. Les formations plurivalentes de services (commerce, comptabilité, banques) sont toujours les plus suivies (58,5 % des heures-stagiaires). Les technologies industrielles fondamentales viennent ensuite (21,9 %) et sont suivies par le développement des capacités individuelles (12,6 %).

Baisse du nombre d'organismes de formation enregistrés en 2014

Le nombre d'organismes de formation enregistrés en Guadeloupe a diminué entre 2013 et 2014 (-14,8 %). Sur cette période, de nombreuses structures ont en effet vu leur déclaration d'activité devenir caduque. La quasi-totalité des organismes de formation relèvent de la sphère privée, 81 organismes sont cependant des associations régies par la loi de 1901. Quelques organismes émanent cependant de la sphère publique (Greta, Ministère de l'agriculture...). Cinq organismes sont parapublics (chambres chambre consulaires : de commerce d'industrie, chambre de métiers et chambre d'agriculture...). Exception faite des baisses du nombre de prestataires de formation entre 2010-2011 et entre 2013-2014, l'augmentation de leur ces dernières années nombre s'explique notamment par un recours sans cesse accru à la sous-traitance (des personnes autrefois employés en CDD, voire en CDI, interviennent désormais par le biais de contrats de prestation de service dans des structures créées ad hoc). Le développement du statut de l'auto-entrepreneur au sein des entreprises a pu aussi faciliter cette tendance.

Le nombre d'établissements de formation atteint un plus bas niveau depuis cinq ans

	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013
Organismes privés	386	376	436	407	344	-15,5%
Organismes publics	11	12	12	13	13	0,0%
Organismes parapublics	5	5	5	5	5	0,0%
Ensemble Guadeloupe	402	393	453	425	362	-14,8%

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle

(1) Guadeloupe et Îles du Nord

Une part prépondérante des produits toujours réalisée par les organismes privés

Les organismes du secteur privé réalisent 88,9 % du chiffre d'affaires de la formation continue en 2014 (part en hausse du fait de la baisse des organismes parapublics en 2013 et 2014). Parmi les organismes privés, les associations loi 1901 et les SARL réalisent l'essentiel du chiffre d'affaires (CA) respectivement 27 724 092 € et 19 260 990 €.

Les acteurs privés réalisent 88,9% du CA

	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013
Organismes privés	52 247 294	58 635 002	69 440 352	61 284 243	57 124 528	-6,8%
Organismes publics	6 669 327	5 628 165	6 127 062	6 450 350	5 842 927	-9,4%
Organismes parapublics	4 557 376	5 124 861	4 572 754	9 888 261	1 280 466	-87,1%
Ensemble Guadeloupe	63 473 997	69 388 028	80 140 168	77 622 854	64 247 921	-17,2%

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle

Montants en euros

En 2014 la grande majorité des structures réalise un chiffre d'affaires relativement faible, ce qui traduit à la fois leur « petite taille » et le fait que le secteur de la formation professionnelle est atomisé en Guadeloupe (beaucoup de petites structures) mais concentré aussi (quelques grosses structures assurant une part importante du chiffre d'affaires global). D'ailleurs, 106 travailleurs indépendants (incluant les entrepreneurs) et 36 Entreprises Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (EURL) sont recensés parmi les structures de formation. Les associations, par ailleurs nombreuses, sont aussi souvent de petite taille. Ainsi, les petites structures (dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 75 000 €) demeurent très majoritaires localement, à l'instar de nombreuses entreprises de Guadeloupe.

CA : surreprésentation des petites structures

	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013
1 à 75 000 €	65,1%	63,0%	67,3%	70,4%	66,0%	-6,2%
75 000 à 750 000 €	29,5%	30,9%	26,4%	23,0%	27,0%	17,4%
750 000 € et plus	5,4%	6,1%	6,3%	6,6%	7,0%	6,1%
Ensemble Guadeloupe	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle

La majorité des ressources provient de la commande publique

En 2014, les administrations publiques contribuent à hauteur de 36 622 788 € au revenu des prestataires

de formation soit 57,0 % de la dépense totale. La « commande publique » a été en augmentation mais connaît un recul depuis 2013. La baisse est notamment due à une restriction des dépenses publiques mais aussi à la fin de programmation des fonds européens pour la période 2007-2013 Les achats de formation des entreprises et des OPCA représentent 16 737 773 € soit 26.1 % des recettes des organismes en 2014. La contribution des entreprises et des OPCA, après avoir nettement progressé entre 2009 et 2013; passant de 15 millions d'euros à près de 28; a vu sa progression baisser nettement. En 2014, la chute des produits est de 40,1 %. 40,2 % du montant des commandes adressées aux entreprises sont payées directement par les employeurs, 59,8 % transitent par les organismes paritaires collecteurs agrées (OPCA) des fonds de la formation continue. Les achats de formation par les particuliers atteignent 3 979 433 € soit 6,2 % du chiffre d'affaires des prestataires de formation.

Les pouvoirs publics financent à 57,0 %

	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013
Produits provenant des entreprises et des OPCA	18 535 489	20 224 914	21 293 586	27 935 888	16 737 773	-40,1%
Produits provenant des pouvoirs publics	33 531 663	37 093 217	45 634 651	39 492 470	36 622 788	-7,3%
Produits provenant des particuliers	4 644 135	5 119 235	4 783 272	4 027 989	3 979 433	-1,2%
Sous-traitance et autres produits	6 762 710	6 950 662	8 428 659	6 166 507	6 907 926	12,0%
Ensemble Guadeloupe	63 473 997	69 388 028	80 140 168	77 622 854	64 247 921	-17.2%

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle.....Montants en euros

En 2014, la ventilation des produits des organismes de formation déclarés en Guadeloupe provenant des pouvoirs publics est la suivante : 41,6 % au titre des actions financées par le Conseil régional, 22,0 % par Pôle Emploi,14,3 % par l'Etat, 6,8 % par l'union européenne. Les autres produits représentent 15,3 %. Un certain nombre d'actions de formation sont cofinancées avec le Fond Social Européen (Etat, région). Les organismes de formation ne distinguent donc pas forcement dans leur déclaration les proportions exactes des co-financements par les différentes institutions.

Nombre de stagiaires en baisse en 2014

Parmi les 77 191 stagiaires, 40,8 % sont salariés et 24,3 % sont demandeurs d'emploi. Le nombre de stagiaires baisse en 2013 (-3,3 %) puis en 2014 (-5,9 %) en opposition aux évolutions antérieures. La baisse du nombre de stagiaires est particulièrement forte pour les particuliers (-23,6 %) et les demandeurs d'emploi. (-14,7 %).

Les organismes de formation continue en Guadeloupe en 2014

Un nombre de stagiaires en diminution

	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013
Organismes privés	64 131	75 299	77 769	75 082	71 222	-5,1%
Organismes publics	3 570	4 142	5 330	4 466	4 443	-0,5%
Organismes parapublics	2 167	2 054	1 789	2 497	1 526	-38,9%
Ensemble Guadeloupe	69 868	81 495	84 888	82 045	77 191	-5,9%

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle

Durée moyenne des formation en baisse

Les heures stagiaires correspondent à la durée de la formation en heures multipliée par le nombre de stagiaires en formation. Elles diminuent de 21,3 % en 2014.

Le volume d'heures stagiaires diminue

	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013
Organismes privés	5 735 947	5 293 644	5 058 522	6 105 539	4 695 017	-23,1%
Organismes publics	540 560	581 337	703 471	567 926	526 771	-7,2%
Organismes parapublics	168 500	137 836	136 790	112 732	119 874	6,3%
Ensemble Guadeloupe	6 445 007	6 012 817	5 898 783	6 786 197	5 341 662	-21,3%

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle

La durée moyenne des formations en 2014 est de 68,7 heures, en baisse par rapport à 2013 (75,4 heures). La baisse du nombre de stagiaire en 2014, s'est accompagnée d'une réduction plus forte encore du nombre d'heures stagiaires. Ainsi, la durée moyenne des formations est en forte baisse sur un an, mais aussi en comparaison des années antérieures (108,8 heures en 2009).

Quatre stagiaires sur dix sont salariés

	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013
Salariés	27 799	35 685	35 748	34 530	31 498	-8,8%
Demandeurs d'emploi	19 349	21 451	21 065	21 996	18 773	-14,7%
Particuliers	7 696	6 390	9 270	8 660	6 613	-23,6%
Autres	15 024	17 969	18 805	16 859	20 307	20,5%
Ensemble Guadeloupe	69 868	81 495	84 888	82 045	77 191	-5,9%

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle

Les salariés sont les stagiaires les plus nombreux, mais ne bénéficient que de 25,8 % des heures stagiaires. Les demandeurs d'emploi minoritaires parmi les stagiaires (un sur quatre) concentrent 54,2 % du volume horaire.

Les demandeurs d'emploi bénéficient de 54,2 % des heures stagiaires

	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013
Salariés	1 518 166	1 816 290	1 696 325	3 150 574	1 375 700	-56,3%
Demandeurs d'emploi	3 079 854	2 523 407	3 027 652	2 681 468	2 896 548	8,0%
Particuliers	1 219 088	1 009 978	554 483	521 522	497 870	-4,5%
Autres	627 899	663 142	620 323	432 632	571 545	32,1%
Ensemble Guadeloupe	6 445 007	6 012 817	5 898 783	6 786 197	5 341 662	-21,3%

Source DIECCTE, Service Régional de Contrôle

Concernant les grands domaines de formation, les formations plurivalentes de services (commerce, comptabilité, banques...) sont toujours les plus suivies (58,5 % sur la base du nombre de d'heures-stagiaires); viennent ensuite les technologies industrielles fondamentales (21,9 %) puis le développement des capacités individuelles (12,6 %).

Grands domaines de formation : services avant tout

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013
Formations générales (chimie, histoire, langues, etc)	18,6%	15,2%	21,8%	19,2%	15,7%	7,0%	-70,7%
Technologies industrielles fondamentales (industrie, agriculture, etc)	6,7%	7,5%	14,3%	16,8%	9,5%	21,9%	70,9%
Spécialité plurivalentes des services (commerce, comptabilité, banque, etc)	51,5%	55,7%	50,9%	47,9%	52,6%	58,5%	-4,6%
Développement des capacités individuelles (management, apprentissage de base, relationnel)	23,2%	21,6%	13,0%	16,0%	22,2%	12,6%	-47,6%
Ensemble Guadeloupe	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

Source DIECCTE, Service Régional de Contrôle

Sur la centaine de spécialités référencées, les quatre premières spécialités de formation en nombre d'heures sont dans l'ordre les « spécialités plurivalentes des services »,le« développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles», le « travail social » et « l'enseignement, formation ». Elles regroupent seulement 8,1 % des stagiaires mais 31,1 % des heures stagiaires.

Depuis la mise en œuvre d'une des réformes de la loi du 24 novembre 2009, la gestion des déclarations caduques a été modifiée. Celle-ci prévoit que les organismes de formation deviennent caducs dès lors que leur activité est inexistante ou qu'ils n'ont pas transmis leur Bilan Pédagogique et Financier (BPF) au titre d'une année au lieu de deux années auparavant.

Les organismes de formation continue en Guadeloupe en 2014

Pour en savoir plus:

«La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en 2013 », Dares résultats n°063, Novembre 2016

Contexte

De nombreux acteurs interviennent dans le champ de la formation professionnelle continue : les entreprises, les pouvoirs publics qui participent au financement d'actions de formation (Etat, Conseil régional, Union Européenne par le biais du FSE, Pôle Emploi), les organismes de formation, les organismes collecteurs, etc...).

Depuis la loi du 05 mars 2014, la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue peut être remplie : -soit par le biais d'un financement direct d'actions de formation

-soit par le biais d'un versement d'une contribution spécifique.

En cas de versement d'une contribution spécifique, le montant est variable selon la taille de l'entreprise :

-0,55 % du montant des rémunérations versées pendant l'année en cours pour les employeurs de moins de 11 salariés

-1,0 % au minimum du montant des rémunérations pour les employeurs de 11 salariés ou plus

De même, la formation professionnelle est désormais envisagée sous l'angle qualitatif. En effet, les financeurs d'actions de formation professionnelle continue doivent s'assurer qu'ils financent des formations de qualité. Cette obligation ne rentrera pleinement en vigueur qu'à partir du premier janvier 2017. Les 6 critères cumulatifs ont d'ores et déjà été déterminés par le décret du 30 juin 2015. Il s'agit :

« 1° L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ; « 2° L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ; « 3° L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ; « 4° La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations ; « 5° Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ; « 6° La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Les services de l'Etat seront donc particulièrement vigilant sur le respect de cette obligation.

Sources

Cette étude porte sur les données concernant la formation professionnelle continue en Guadeloupe entre 2009 et 2014 et vient compléter celles réalisées en 2012 et 2014 couvrant la période 2007-2012 par le service régional de contrôle (SRC) et le service études, statistique, évaluation (SESE). Les chiffres sont issus des bilans pédagogiques et financiers (BPF) communiqués par les organismes de formation. En effet, chaque année, les personnes physiques ou morales qui réalisent des actions entrant dans le champ de la formation professionnelle continue, doivent adresser, au service en charge du contrôle de la formation professionnelle (service régional de contrôle), un document retraçant l'emploi des sommes reçues et dressant un bilan pédagogique et financier de leur activité. Les données de l'année n sont disponibles l'année suivante.

Le taux de remontée des BPF est le suivant :

- ◆ Exercice 2012:91%; ◆ Exercice 2013:94,7%;
- ♦ Exercice 2014 : 85,4%

Les organismes de formation les plus importants ont, pour la plupart, communiqué leur bilan pédagogique et financier. Les informations dont nous disposons apparaissent donc comme relativement complètes. Les chiffres figurant sur les bilans pédagogiques et financiers doivent toutefois être pris avec une certaine prudence. En effet, ces informations sont déclaratives et ne sont pas toujours correctement renseignées,

notamment sur les données pédagogiques. En outre, bon nombre des organismes de formation ne fournissant pas les documents comptables exigés par la réglementation, l'exactitude des produits et charges déclarés par les prestataires de formation ne peut pas être certifiée par l'administration lors de la saisie des bilans pédagogiques et financiers.

Organismes de formation radiés par an :

▶ 2010 : 57, ▶ 2011 : 59, ▶ 2012 : 9, ▶ 2013 : 93, ▶ 2014 : 128 Les radiations d'organisme de formation sont effectuées, conformément à la réglementation, une fois par an.

Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de GUADELOUPE

Direction:

Rue des Archives, Bisdary – 97113 GOURBEYRE Téléphone : 05.90.80.50.50, Télécopie : 05.90.80.50.00

Bureau des Abymes - Dothémare

Immeuble C2E – rue de l'Abreuvoir-Dothémare 97139 Les Abymes Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.90.28.95

Bureau de Jarry :

Immeuble Raphaël, ZAC Houelbourg Sud, Lot n° 13 - Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault

Téléphone : 05.90.80.50.50, Télécopie : 05.90.83.70.75

Bureau de Saint -Martin :

20, rue de Galisbay, 97150 Marigot - Saint -Martin Téléphone : 05.90.29.02.25, Télécopie : 05.90.29.18.73

Bureau de Basse-Terre

30, chemin des Bougainvilliers-Guillard 97100 Basse-Terre

Téléphone : 05.90.80.50.50, Télécopie : 05.90.81.60.05

Directeur de publication : Louis Mazari

Réalisation :

SESE (Service Etudes, Statistique, Evaluation) C.Darmalingon & R.Janik et SRC (Service Régional de Contrôle) A.Lagrancourt

Courriel: 971.statistiques@dieccte.gouv.fr

Site web: www.guadeloupe.dieccte.gouv.fr



Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Guadeloupe